

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Absent excusé : Madame GONNET et Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 20/02/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT SITE ESCALADE DE VALBELLE

Monsieur le Maire présente et commente aux conseillers, la convention de partenariat avec le Département concernant le site d'escalade de VALBELLE.

Cette convention sécurise la commune qui est propriétaire de plusieurs parcelles qui accueillent ce site.

La commune est déchargée de toute responsabilité grâce à cette convention.

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la convention de partenariat avec le Département concernant le site d'escalade de Valbelle,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 27 février 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS